



Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie¹

**La désinformation autour de la fin de l'Indochine française, 1940-1945 / Paul Rignac
éd. Atelier Fol'fer, 2013
cote : 59.314**

L'action humanitaire au Vietnam a préparé l'auteur à la connaissance historique, qu'il a démontrée dans Présences françaises outremer. Il nous rappelle des faits parfois oubliés :

- le remplacement du général Catroux par l'amiral Decoux est une décision de la 3^e République, et non du maréchal Pétain,
- le traité de Tokyo du 30 août 1940, conclu par Vichy, accorde des facilités militaires au Japon, lequel reconnaît la souveraineté française sur l'Indochine,
- neutre et anticolonialiste, Roosevelt refuse toute aide à l'Indochine et encourage le nationalisme,
- Decoux applique les lois de Vichy avec modération ; il conduit une remarquable politique de développement et encourage le retour aux sources des Vietnamiens,
- le Vietminh ne s'oppose pas aux Japonais, qui aident discrètement les nationalistes et les sectes,
- le mouvement gaulliste développe des actions confuses et irréalistes : propagande haineuse contre Decoux, déclaration de guerre au Japon en 1942, appel au sang versé par la résistance, épuration d'une administration compétente, institution d'un double pouvoir (Mordant-Decoux et d'Argenlieu-Leclerc).

Bien qu'elle manque de moyens, l'armée française, qui a détruit la flotte thaïlandaise en janvier 1941, s'oppose avec détermination au coup de force japonais du 9 mars 1945 (17 % de pertes, colonne Alessandri réfugiée en Chine). C'est la fin de l'Indochine française, suivie de la coupure au 16^e parallèle, du début d'une reconquête anachronique et de 30 ans de conflit.

Maurice Faivre



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/). Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.